

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-88

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise GAGNERAUD sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement des véhicules ou engins à deux roues, rue de la Vallée des Près et rue de la Bretagne à l'occasion de travaux pour la création d'un nouveau réseau basse tension,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 03 février 2025 au 21 février 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera sera interdit du **03 au 21 février 2025**:

- Rue de la Vallée des Près en vis-à-vis du n° 5 et 7, au droit des travaux (17 places de stationnement)
- Rue de la Bretagne du n°47 au 53 au droit des travaux (8 places de stationnement)

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise GAGNERAUD.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trois février deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

